AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1592
FR0010208165-FS0768

6 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 6 juillet 2016, la société anonyme Total S.A. (2 place Jean Miller, La Défense 6, 92078 Paris-La Défense), a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 juillet 2016, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 6 267 411 actions SAFT GROUPE S.A. représentant autant de droits de vote, soit 24,09% du capital et des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SAFT GROUPE S.A. hors et sur le marché dans le cadre de l'offre publique initiée par Total S.A. sur les actions SAFT GROUPE S.A.[2].

2. La déclaration d'intention de la société Total S.A. figure dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[3] (article 223-17 III du règlement général).

[1] Sur la base d'un capital composé de 26 019 541 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 216C1306 du 7 juin 2016.
[3] Cf. notamment D&I 216C1301 du 7 juin 2016 et note d'information ayant reçu le visa n°16-229 en date du 7 juin 2016.